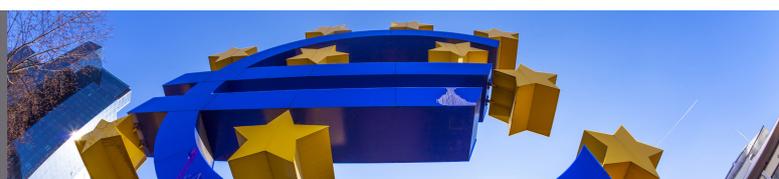


Débat d'Orientations Budgétaires 2017



Une croissance en recherche de dynamisme



LE CONTEXTE ÉCONOMIQUE

Après une progression limitée à 1,2 % en 2016, la croissance française ne devrait guère évoluer plus favorablement en 2017.

Le consensus des économistes table, en effet, sur une prévision de croissance de + 1,3 % (contre + 1,5 % dans le projet de loi de finances) pénalisée par les incertitudes économiques et géopolitiques mondiales (mise en œuvre du Brexit, risques d'attentats, nouvelle politique économique américaine...).

La consommation des ménages pourrait ainsi ralentir légèrement en 2017 avec la reprise de l'inflation portée par le redressement des prix du pétrole. L'investissement des entreprises devrait rester modéré après avoir connu une légère contraction au 3^e trimestre 2016 (- 0,3 %) et celui des administrations publiques plutôt contenu dans l'attente des nouvelles orientations budgétaires du futur gouvernement.

Le marché du travail, quant à lui, pourrait poursuivre sa lente amélioration grâce au dynamisme du secteur de la construction toujours soutenu par des taux d'emprunt particulièrement bas. Le taux de chômage pourrait ainsi s'établir en fin d'année 2017 à 9,6 % contre 10,2 % au début de l'exercice 2016.

Une inflation tirée par le cours du brut

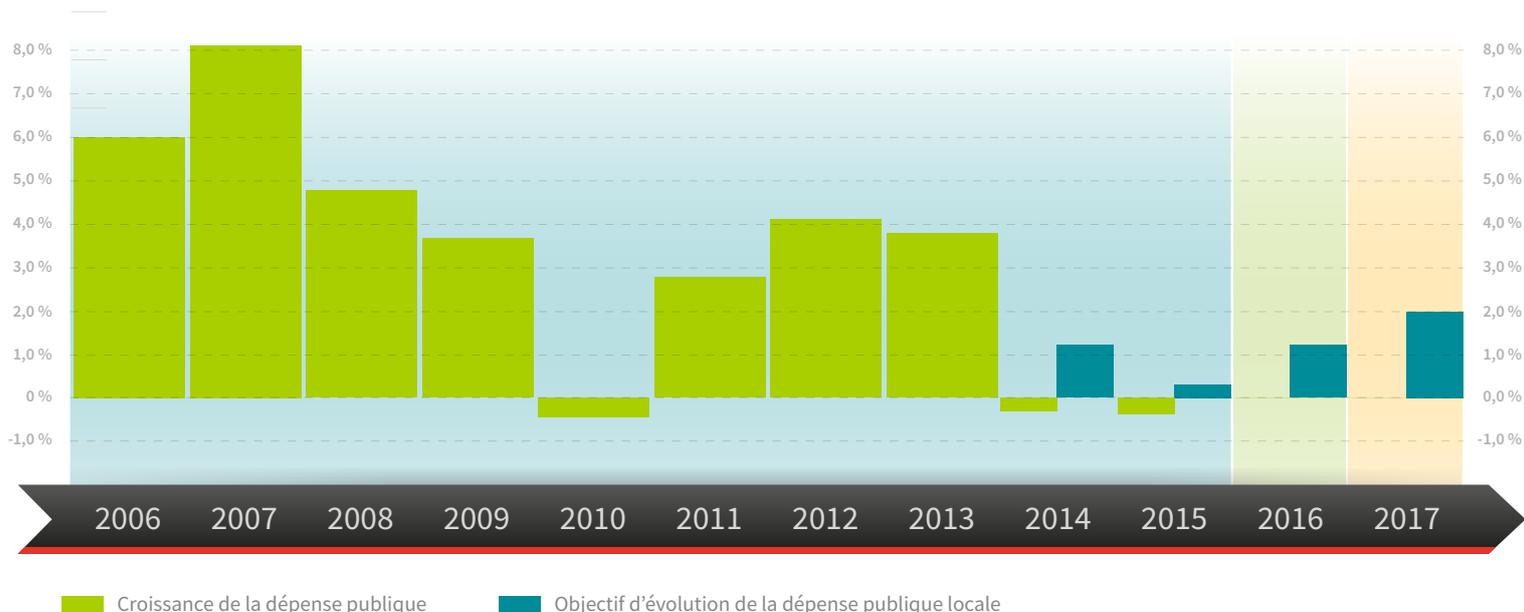


Si la politique d'assouplissement quantitatif de la Banque Centrale Européenne a eu un impact positif sur l'investissement des ménages, en orientant les taux d'emprunt à leur plus bas historique, elle n'a en revanche toujours pas produit l'effet escompté sur le redressement de l'inflation.

Néanmoins, après 0 % en 2015 et + 0,2 % en 2016, l'inflation pourrait repartir à la hausse en 2017 (+ 1,2 % pour les économistes contre + 0,8 % selon le Gouvernement) avec l'accord historique passé par les pays pétroliers du Moyen-Orient sur les prix du baril et la dépréciation de l'euro face au dollar. Indicateur plutôt positif pour l'économie, le retour de l'inflation pourrait pénaliser les administrations locales qui doivent déjà composer avec une contraction soutenue de leurs dotations. La stabilisation, voire la diminution, des dépenses de fonctionnement a constitué, ces deux derniers exercices — nonobstant une inflation quasi-nulle — une véritable gageure pour les collectivités en croissance de population. Elle deviendra quasiment impossible avec le redressement des prix à la consommation, contraignant une nouvelle fois de nombreuses collectivités à actionner le levier fiscal pour absorber cette progression.

En poursuivant son rythme d'évolution de 2016, l'indice des prix des dépenses communales, qui reflète le prix du « panier » des biens et services constituant la dépense communale, devrait s'élever en 2017 à + 1,73 % (soit 0,53 % de plus que l'inflation des ménages).

Un redressement de l'investissement local



Impactées par la diminution historique des dotations, les dépenses des administrations publiques locales ont fortement ralenti depuis 3 ans, à un niveau bien supérieur aux prévisions (- 10 % en 2015 après - 8,4 % en 2014 pour l'investissement local).

Ne souhaitant pas affecter durablement l'investissement local, facteur de croissance et d'emploi, le Gouvernement a entrepris de mettre en place en 2016 des mesures de soutien en faveur de l'investissement des collectivités qui semblent avoir limité l'hémorragie, même si les enquêtes de l'Insee doivent encore le confirmer.

Fort de ce résultat, le Gouvernement a décidé de confirmer son soutien aux collectivités en renonçant en 2017 à la moitié de la contribution au redressement des finances publiques exigée des collectivités, prenant le risque de ne pas atteindre l'objectif de déficit maximal de 3 % du PIB imposé par le Traité de Maastricht avec l'apparition d'un nouveau déficit pour les administrations publiques locales (-0,1 % en 2017 contre un excédent de 0,7 % en 2015).

Le Gouvernement escompte ainsi en 2017 une hausse maximale de 2 % des dépenses des collectivités dont + 1,7 % pour les dépenses de fonctionnement.

Contexte économique

Prévisions économiques et de finances publiques

2016 2017 2018

	2016	2017	2018
Croissance du PIB en volume	+ 1,2 %	+ 1,5 %	+ 1,75 %
Inflation hors tabac	+ 0,2 %	+ 0,8 %	+ 1,75 %
Consommation des ménages	+ 1,6 %	+ 1,6 %	+ 1,8 %
Investissement des entreprises	+ 3,4 %	+ 4,5 %	-

DONNÉES MACRO-ÉCONOMIQUES

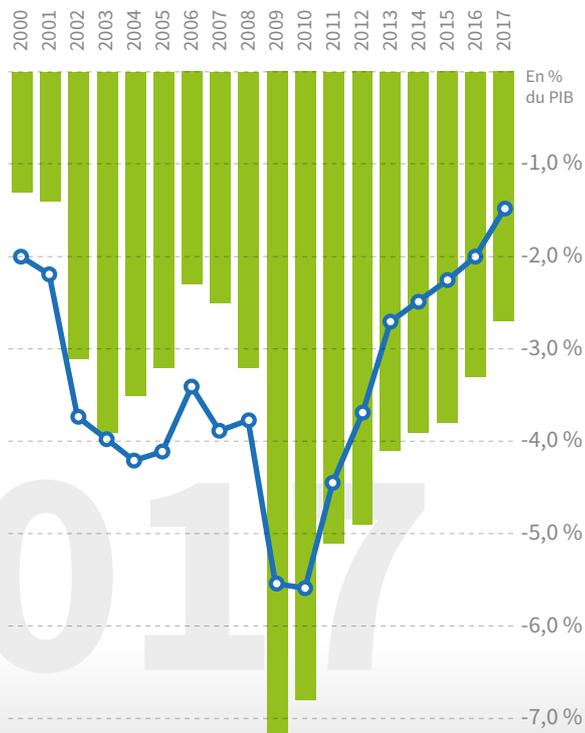
	2016	2017	2018
Dépenses de l'État	295,2 Md€	300,8 Md€	-
Transferts aux collectivités	50,3 Md€	47,3 Md€	-
Dépenses administrations locales	+ 1,2 %	+ 2 %	-

ÉVOLUTION DES DÉPENSES DE L'ÉTAT

	2016	2017	2018
Dépenses publiques (% du PIB)	55 %	54,6 %	-
Prélèvements oblig. (% du PIB)	44,5 %	44,5 %	43,8 %
Dette publique (% du PIB)	96,1 %	96 %	95,4 %
Déficit budgétaire (% du PIB)	- 3,3 %	- 2,7 %	- 1,9 %
Dont administrations locales	0 %	- 0,1 %	- 0,1 %

RATIOS MACRO-ÉCONOMIQUES

Trajectoire du déficit public



Sources : direction générale du Trésor
N.B. : Hypothèses de croissance potentielle de la LPFP 2014-2019

■ Solde public

LE CONTEXTE FINANCIER

En application du plan d'économies de 50 milliards d'euros arrêté en 2014, les concours financiers de l'État financés par les prélèvements sur ses recettes seront en recul en 2017 de 3,1 milliards d'euros, à un niveau moins important que celui initialement envisagé.

Le Gouvernement a souhaité, en effet, alléger la contribution au redressement des finances publiques des communes et intercommunalités, au détriment toutefois des régions et des départements.

CONTRIBUTION AU REDRESSEMENT DES FINANCES PUBLIQUES (EN MILLIARDS D'€)

	Contribution 2017 prévue	Nouvelle contribution 2017
Communes	1,45	0,725
Intercommunalités	0,63	0,315
Départements	1,148	1,148
Régions	0,451	0,451
Total des strates	3,679 Md€	2,639 Md€

A. L'ÉVOLUTION DES CONCOURS FINANCIERS

1. L'ÉVOLUTION DE LA DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT

A. UN VOLUME DE NOUVEAU EN NET REPLI

Évalué à 30,86 milliards d'euros en 2017, le montant de la DGF 2017, composé d'une part forfaitaire et de dotations de péréquation, devrait se replier de 7,1 % par rapport au montant 2016 avec la mise en œuvre du prélèvement de 2,63 Md€ au titre de la contribution des collectivités au redressement des finances publiques et de la minoration de 1,7 Md€ de la DGF versée à 6 départements ayant recentralisé leurs compétences sanitaires.

L'approfondissement des mécanismes de péréquation, avec la réforme partielle de la dotation de solidarité urbaine et un abondement supplémentaire de 159 millions d'euros nets, devrait une nouvelle fois limiter l'impact de la diminution de la dotation globale de fonctionnement pour les collectivités les plus fragilisées.

Néanmoins, comme les exercices passés, la progression des dotations de péréquation s'opérant dans le cadre d'une enveloppe financière contrainte, de nombreux autres concours financiers, appréhendés comme des variables d'ajustement, devraient à nouveau se contracter. Ainsi, dans l'impossibilité de financer les nouveaux abondements liés aux hausses de population, aux allocations compensatrices et à la progression des dotations de péréquation (DSU et DSR), le Gouvernement a décidé d'élargir l'assiette des variables d'ajustement, impactant à la baisse davantage de concours versés (fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle notamment). Les concours financiers intégrés dans les variables d'ajustement pourraient donc reculer de 21,5 % en 2017.

B. VERS UN NOUVEAU REPORT DE LA RÉFORME DE LA DGF

La réforme de la DGF du bloc communal, qui devait, dès le 1^{er} janvier 2016, supprimer progressivement les écarts de recettes historiques et non justifiés entre collectivités, a de nouveau été reportée pour faire l'objet d'une loi spécifique reposant sur la nouvelle carte des intercommunalités.

Pour mémoire, cette réforme devait intégrer dans le calcul des attributions des critères de charges de centralité et de ruralité et concentrer les versements vers les communes et intercommunalités les moins favorisées.

Proposant simplement une réforme partielle de la dotation de solidarité urbaine, le Gouvernement a donc reconduit une nouvelle fois le dispositif transitoire de calcul et de répartition de la DGF en vigueur depuis deux ans.

C. LA RECONDUCTION DU DISPOSITIF TRANSITOIRE

Comme en 2015 et en 2016, la dotation forfaitaire sera calculée à partir du montant perçu sur l'exercice précédent.

CALCUL DE LA DOTATION FORFAITAIRE CONSOLIDÉE

Dotation forfaitaire N-1
+ Part variation de la population
- Écrêtement péréqué
- Contribution au redressement des FiPu

Dotation forfaitaire N

Ainsi, en dépit de la contribution au redressement des finances publiques qui pèse déjà sur leurs ressources, de nombreuses communes subiront un écrêtement supplémentaire de leur dotation forfaitaire avec un mécanisme d'écrêtement péréqué légèrement amendé.

Calculé en fonction du potentiel fiscal par habitant, ce mécanisme, destiné au propre financement de la DGF (hausse de population, progression de la péréquation), verra son plafond relevé pour s'établir à 4 % de la dotation forfaitaire de l'année précédente, contre seulement 3 % dans le calcul de la dotation forfaitaire de 2016, appelant un peu plus à contribution les collectivités.

Si l'effort demandé aux communes et intercommunalités a été réduit de moitié, les modalités de calcul de la contribution au redressement des finances publiques devraient rester inchangées et toujours assises sur le volume des recettes réelles de fonctionnement de l'année N-2, hors recettes exceptionnelles.

D. POUR LA VILLE D'ESSEY-LÈS-NANCY

Avec seulement 20 habitants supplémentaires, la part dynamique de la dotation forfaitaire liée à l'accroissement de la population (+ 2.000 € en 2017) ne permettra même pas d'absorber l'inévitable progression de l'écrêtement péréqué.

Le potentiel fiscal par habitant de la ville, qui représente la richesse fiscale mobilisable par la collectivité, étant supérieur à la moyenne des villes la strate (1.100 € pour ELN contre 1.075 € pour la moyenne de la strate en 2016), le mécanisme d'écrêtement péréqué devrait à nouveau jouer à plein. Après une perte de recettes de 26.196 € en 2016, la commune devrait subir un recul supplémentaire de sa dotation forfaitaire de 29.500 € en 2017 (soit 4 % de la dotation forfaitaire N-1), hors intervention des autres composantes de la DGF.

Quant à la contribution au redressement des finances publiques, cette dernière devrait s'établir à la moitié de celle prélevée en 2016 soit 54.500 €.

Au final, la dotation forfaitaire de la commune devrait reculer d'environ 82.000 € en 2017.

ÉVOLUTION DE LA DOTATION FORFAITAIRE D'ESSEY-LÈS-NANCY

	2013	2014	2015	2016	2017
Dotation forfaitaire	1.039.813 €	991.993 €	873.192 €	738.197 €	656.173 €
COMPOSANTES					
Dotation de base	821.745 €	827.888 €	992.387 €	873.192 €	738.197 €
Part dynamique de la population	-	-	14.689 €	286 €	2.004 €
Dotation superficière	1.853 €	1.853 €	-	-	-
Complément de garantie	216.215 €	203.242 €	-	-	-
Mécanisme d'écrêtement	-	-	-29.760 €	-26.196 €	-29.528 €
MINORATIONS					
Contrib. au redressement des FiPu	0 €	- 40.990 €	-104.124 €	-109.085 €	-54.500 €

La progression attendue d'au minimum 9,4 % de la dotation de solidarité rurale pourrait atténuer légèrement la perte de DGF pour la ramener à environ 74.000 €.

2. L'ÉVOLUTION DES AUTRES CONCOURS FINANCIERS

A. LA DIMINUTION DES COMPENSATIONS D'EXONÉRATIONS FISCALES

Comme pour les exercices précédents, les compensations d'exonérations fiscales vont servir de variables d'ajustement au sein de l'enveloppe des concours financiers versés aux collectivités.

La Ville d'Essey-lès-Nancy sera donc concernée par le recul des compensations liées aux exonérations de taxes foncières, à l'exclusion en principe de celles liées à la taxe d'habitation.

Ces compensations devraient donc reculer en moyenne de 30,7 % à périmètre identique de contribuables.

B. LA DOTATION DE SOUTIEN À L'INVESTISSEMENT LOCAL

S'inscrivant dans l'objectif de freiner la baisse des investissements locaux, la loi de finances pour 2016 avait procédé à la création d'un fonds de soutien à l'investissement local en faveur essentiellement des communes et de leurs groupements.

Composée de deux enveloppes de 500 M€ chacune, cette dotation, initialement à caractère provisoire, était destinée à encourager le lancement de priorités d'investissement définies par l'État et portant sur :

- la rénovation thermique
- la transition énergétique
- le développement des énergies renouvelables
- la mise aux normes des équipements publics
- le développement d'infrastructures en faveur de la mobilité et de l'accueil de population nouvelle

Le projet de loi de finances pour 2017, qui comprend plusieurs volets destinés à renforcer le soutien de l'État en faveur de l'investissement local, vient pérenniser la dotation de soutien à l'investissement local, composante principale de ce fonds en la dotant, par ailleurs, de 100 millions d'euros supplémentaires.

Quant à la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux, destinée notamment au financement des projets d'investissement dans les domaines économiques, sociaux, environnementaux, touristiques, le projet de loi de finances pour 2017 vient porter son plafond à 1 milliard d'euros contre 815 millions d'euros au budget précédent.

B. LES AUTRES MESURES FINANCIÈRES

1. LA REVALORISATION DES VALEURS LOCATIVES CADASTRALES

Le projet de loi de finances pour 2017 fixe à + 0,4 % le taux de revalorisation des valeurs locatives cadastrales servant d'assiette au calcul de la taxe d'habitation et de la taxe foncière, l'indexant désormais durablement sur l'inflation constatée en lieu et place de l'inflation prévisionnelle.

Avec une progression des prix à la consommation attendue à 1,2 % sur l'exercice, ce nouveau mode de calcul plutôt favorable aux contribuables pourrait en revanche pénaliser la trésorerie des collectivités.

2. LA PÉRÉQUATION HORIZONTALE

L'objectif du Gouvernement de porter la péréquation horizontale à 2 % des ressources fiscales du bloc communal a finalement été repoussé.

Le Fonds de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales qui repose sur un prélèvement d'une fraction des ressources des communes et intercommunalités les plus riches au profit des moins favorisées s'établira à 1 milliard d'euros en 2017, soit au même niveau qu'en 2016.

Pour mémoire, la Métropole du Grand Nancy et ses communes membres sont contributrices au fonds au regard de leur potentiel financier agrégé (environ 5.000 € par an pour la Ville d'Essey-lès-Nancy). Néanmoins, dans le cadre d'une procédure dérogatoire, et par souci de solidarité territoriale, la Métropole du Grand Nancy a décidé de prendre en charge jusqu'à présent les parts contributives des communes membres.

Charges à caractère général



■ Charges à caractère général

2015

CHARGES PÉRENNES

- (+) Revalorisation par la Cugn du prix de l'eau facturé aux collectivités
- (-) Renégociation de la convention d'occupation des locaux conclue avec le Creps
- (-) Réduction de plus de 5 % de toutes les enveloppes budgétaires

CHARGES EXCEPTIONNELLES

- Réfection du terrain rouge de football
- Organisation de manifestations lors de la Journée Européenne des Métiers d'Art
- Réalisation du document unique de prévention des risques professionnels
- Réalisation de travaux d'accessibilité (Écoles, Maison des Associations et Espace Pierre de Lune)
- Réfection de la cour de l'école Galilée
- Interventions sur l'éclairage des écoles maternelles Galilée et Prévert
- Réparations imprévues sur véhicules

2016

CHARGES PÉRENNES

- (+) Augmentation des prestations d'affranchissement suite au non-remplacement du vague-mestre
- (+) Augmentation du nombre de berceaux réservés à la ville au sein de la crèche Pitchoun
- (+) Réimputation de la cotisation d'assurance statutaire
- (=) Maintien des enveloppes budgétaires des gestionnaires de crédits

CHARGES EXCEPTIONNELLES

- Prestation d'organisation et de valorisation des archives municipales
- Réparation sur la tondeuse
- Travaux sur l'école d'Application du Centre (électricité, murs, plafonds)
- Réfection d'aires de jeux
- Réfection de la cuisine et des plafonds du Haut Château
- Aménagement de postes de travail

2017

CHARGES PÉRENNES

- (+) Réforme de la tarification des prestations informatiques réalisées par la Métropole
- (+) Nouveaux contrats de maintenance sur installations techniques
- (-) Nouveau marché de location et de maintenance des copieurs
- (=) Maintien des enveloppes budgétaires des gestionnaires de crédits

CHARGES EXCEPTIONNELLES

- Prestation d'organisation et de valorisation des archives municipales
- Installation en régie d'éclairage basse consommation de type led à l'école maternelle Galilée
- Nouvelle édition du guide de la ville
- Assistance juridique dans le cadre de recours administratifs et financiers
- Réfection de deux salles de classe
- Réparations de dispositifs de surveillance (caméras et alarmes)
- Réparation du plafond de la cantine scolaire
- Interventions sur le maniscopie
- Réparation du portail du boulodrome
- Diagnostics de performance énergétique sur bâtiments municipaux
- Adhésion au référentiel Marianne pour l'amélioration de l'accueil et de la qualité de service

Charges à caractère général

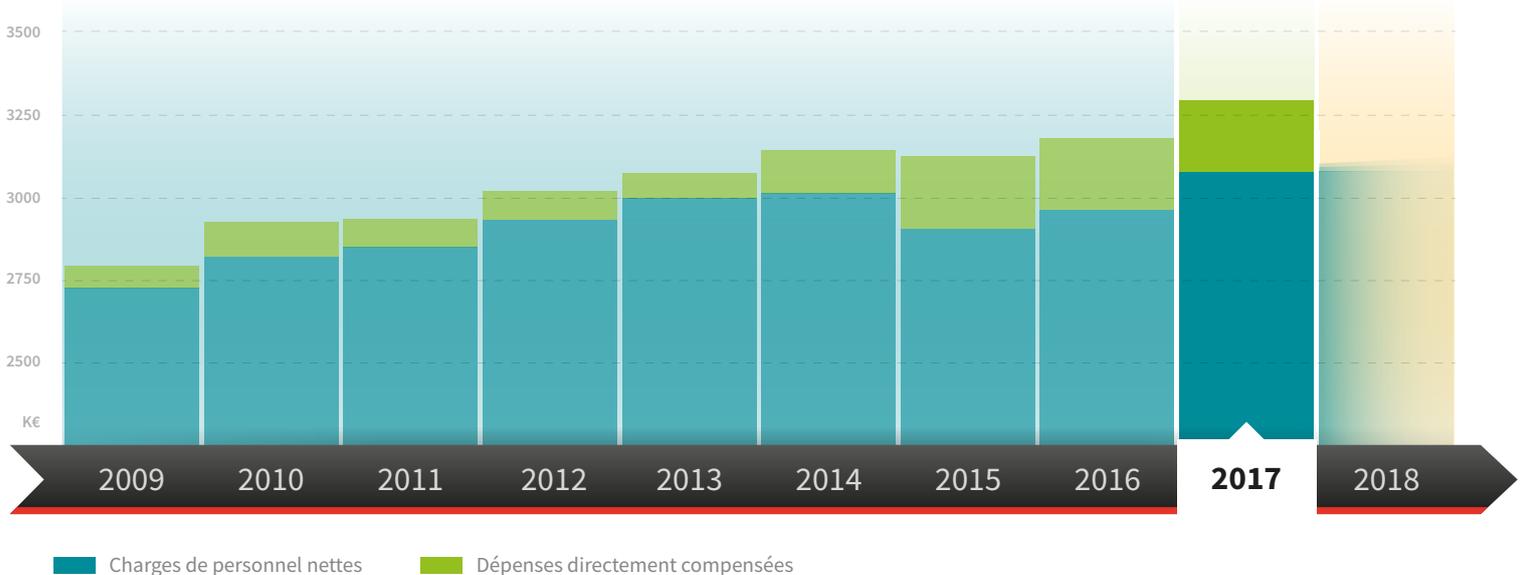


2018-2020

ORIENTATIONS GÉNÉRALES

- Hors évolution du périmètre des services à la population et dépenses exceptionnelles non imputables en section d'investissement, l'objectif d'évolution de la dépense locale (Odedel), qui sera défini dans la nouvelle loi de programmation 2018-2020 et qui recommande aux collectivités une limite maximale d'évolution des dépenses de fonctionnement, continuera de s'imposer à la municipalité comme un cadre de référence à respecter pour l'élaboration des budgets relatifs à la période 2018-2020
- Si la municipalité a réussi à sauvegarder depuis 2 ans les enveloppes budgétaires des gestionnaires de crédits, la nouvelle politique de l'État en direction des collectivités, qui émergera des élections nationales, pourrait, en cas de nouveau recul des concours financiers, contraindre la ville à engager dès 2017 un nouveau plan d'économie pour maintenir l'équilibre du budget
- Le déploiement d'une nouvelle procédure de commande publique en cours d'exercice 2016, avec introduction de la négociation dans les marchés publics et recours aux achats sur internet, ainsi que la mise en place de nouveaux groupements de commandes avec certaines communes membres de la Métropole (marchés d'assurance, de fleurissement...) devraient générer des économies substantielles sur les exercices à venir
- Avec la fin de l'actuel marché de régie publicitaire et en cas d'impossibilité d'en conclure un nouveau aux mêmes conditions financières, la municipalité réduira le nombre de numéros de bulletin édités chaque année (5 bulletins par an au lieu de 6 bulletins)

Masse salariale



2015

CHARGES PÉRENNES

- (-) Départ à la retraite (non compensé) d'un rédacteur en charge de la gestion foncière
- (-) Décès d'un adjoint technique principal en charge de fonctions de gardiennage
- (-) Mutation d'un agent d'animation au CCAS
- (-) Arrivée à échéance du contrat aidé d'un agent d'accueil-état civil
- (-) Suppression de la prime complémentaire de résultats
- (-) Suppression des indemnités de surveillance cantine
- (-) Démonétisation du compte-épargne temps
- (-) Changement de direction générale des services
- (-) nombreux agents payés à demi-traitement sur une partie de l'exercice (congrés pour maladie)
- (+) Alignement des taux de cotisations retraite des fonctionnaires sur ceux du secteur privé
- (+) Relèvement des échelles indiciaires des agents de catégorie C
- (+) Recrutement d'une ATSEM en contrat aidé
- (+) Recrutement d'un agent d'animation jeunesse en contrat aidé
- (+) Remplacement d'un agent en contrat emploi avenir par un agent en contrat d'accompagnement dans l'emploi sur des fonctions d'animation
- (+) Revalorisation des titres restaurant

CHARGES EXCEPTIONNELLES

- (+) Organisation d'une campagne de recensement de la population
- (+) Organisation des élections départementales et d'une consultation électorale

2016

CHARGES PÉRENNES

- (-) Départ à la retraite non compensé d'un adjoint administratif en charge de fonction de vaguesmestre
- (-) Départ à la retraite d'un adjoint technique en charge de fonction d'entretien
- (-) Arrivée à échéance de deux contrats aidés d'agent d'animation
- (+) Mise en place des nouveaux temps d'activités périscolaires
- (+) Intégration dans les effectifs d'un agent administratif précédemment en contrat aidé
- (+) Recrutement d'un agent d'espaces verts en contrat emploi avenir
- (+) Recrutement d'une Atsem à temps non-complet en contrat emploi avenir
- (+) Recrutement d'un agent d'entretien à temps non complet en contrat d'accompagnement dans l'emploi
- (+) Recrutement d'un assistant administratif en contrat d'accompagnement dans l'emploi
- (+) Revalorisation des taux de cotisations
- (+) Mise en place de la réforme des carrières (catégorie B)

CHARGES EXCEPTIONNELLES

- (+) Indemnisation de la participation des agents aux élections régionales 2015
- (+) Recrutement d'un bénévole en service civique

Masse salariale



■ Charges de personnel nettes ■ Dépenses directement compensées

2017

CHARGES PÉRENNES

- (-) Départ à la retraite du responsable du centre technique municipal
- (-) Départ à la retraite de la secrétaire du maire
- (-) Départ à la retraite d'un agent administratif actuellement en disponibilité d'office pour raisons de santé
- (+) Recrutement d'une secrétaire de direction à mi-temps
- (+) Recrutement d'un agent technique polyvalent en contrat aidé
- (+) Recrutement d'un agent d'entretien à temps non complet en contrat d'accompagnement dans l'emploi
- (+) Recrutement d'une Atsem à temps non-complet en contrat d'accompagnement dans l'emploi
- (+) Revalorisation des taux de cotisations
- (+) Mise en place d'une protection sociale complémentaire pour les agents
- (+) Mise en place de la réforme des carrières (catégorie A, B et C)

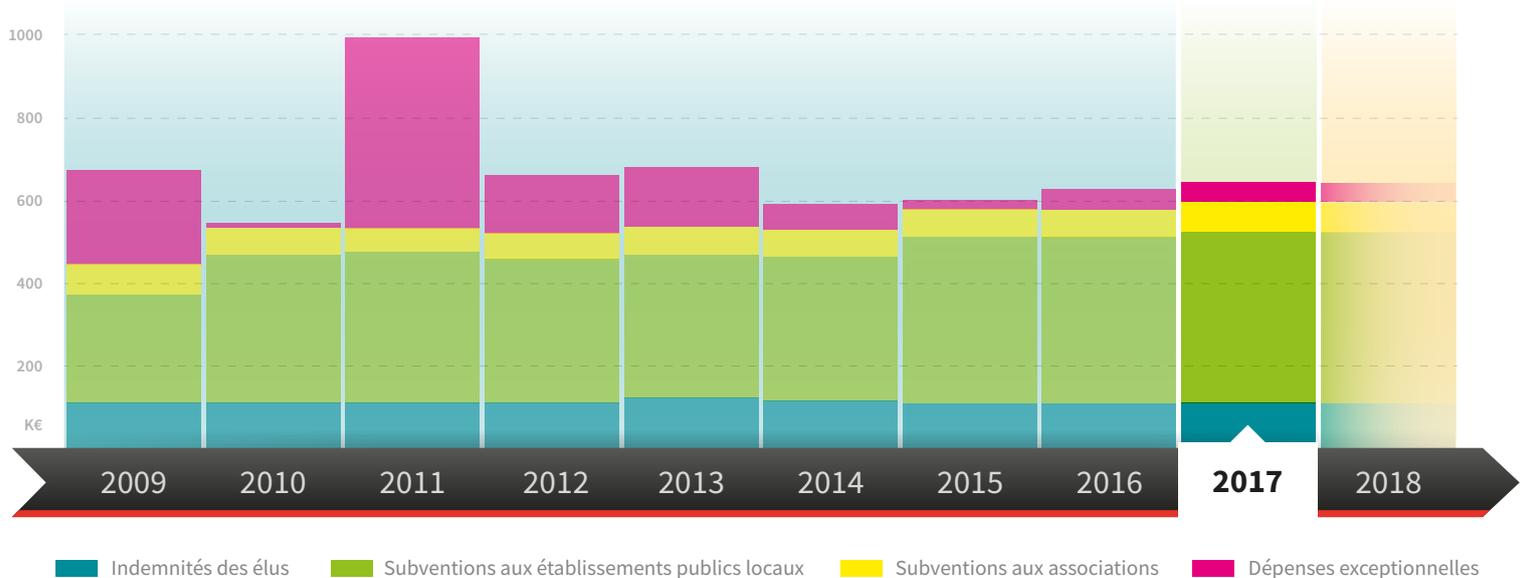
CHARGES EXCEPTIONNELLES

- (+) Indemnisation de la participation des agents aux élections nationales
- (+) Recrutement d'un bénévole en service civique

2018-2020

- La trajectoire d'évolution de la masse salariale reste très incertaine compte tenu des programmes des candidats aux prochaines élections présidentielles, qui tendraient pour certains à faire progresser le temps de travail des agents et à supprimer/réformer les dispositifs des contrats aidés
- L'équipe municipale maintient, en tout état de cause, son engagement de contenir l'évolution de la masse salariale à + 1,5 % en moyenne par an sur la durée du mandat, en s'appuyant principalement sur les départs en retraite des agents (7 départs en retraite prévus sur la période 2018-2020)
- Dans le cadre des départs en retraite, le poste d'un agent d'animation ne devrait pas être remplacé et les autres postes seront pourvus par des agents moins gradés ou expérimentés (économie de 49.000 €/an au terme de la période 2018-2020)
- Dans le cadre de la politique de relance de l'emploi et d'insertion des jeunes engagée par le Gouvernement, la ville d'Essey-lès-Nancy continuera de proposer sur la période 2018-2020 quelques missions de service civique ou sous contrats d'apprentissage dans le respect de l'objectif d'évolution de la masse salariale préalablement défini
- Le nouveau dispositif indemnitaire réformé, entré en vigueur en 2017 avec l'institution d'une indemnité de fonctions, de sujétions, d'expertise et d'engagement professionnel, sera probablement abondé avant la fin du mandat pour valoriser davantage les métiers et contraintes des agents et/ou leur investissement
- En dépit de l'accroissement régulier de la population et du contrôle étroit de l'évolution de la masse salariale, la municipalité s'engage, une nouvelle fois, à garantir sur la durée du mandat la même qualité de services aux Ascéens et même à en améliorer le niveau (mise en place de la charte Marianne, enquête auprès des usagers pour l'adaptation des horaires d'ouverture au public...)

Autres charges de fonctionnement



2015

SUBVENTIONS

- (+) Mutation d'un agent d'animation au CCAS
- (-) Augmentation exceptionnelle de 37 % de la subvention d'équilibre versée au CCAS pour l'apurement du déficit d'exploitation de l'exercice 2014
- (-) Diminution de 12 % de la subvention d'équilibre versée à la Caisse des Ecoles avec le départ en classes de neige des seuls élèves de CM2
- (+) Participation au financement de la manifestation « de la belle époque aux années folles »

DÉPENSES EXCEPTIONNELLES

- Annulation partielle de la pénalité émise à l'encontre de la société Ecofinance pour défaut de conseil

2016

SUBVENTIONS

- (-) Maintien de l'enveloppe des subventions aux associations
- (-) Diminution de 13 % de la subvention à la Caisse des Ecoles suite au remplacement des séjours en classes de neige par des séjours en classes de découverte

DÉPENSES EXCEPTIONNELLES

- Annulation de titres sur exercices antérieurs dans le cadre de la régularisation des restes à recouvrer
- Constitution d'une provision pour restes à recouvrer

2017

SUBVENTIONS

- (+) Augmentation de 8 % de la subvention d'équilibre versée au CCAS suite principalement au recrutement d'un adjoint d'animation à temps non complet
- (+) Attribution de subventions complémentaires aux associations pour le financement de la location de la salle Maringer
- (+) Participation au financement de l'association en charge de la gestion des jardins solidaires

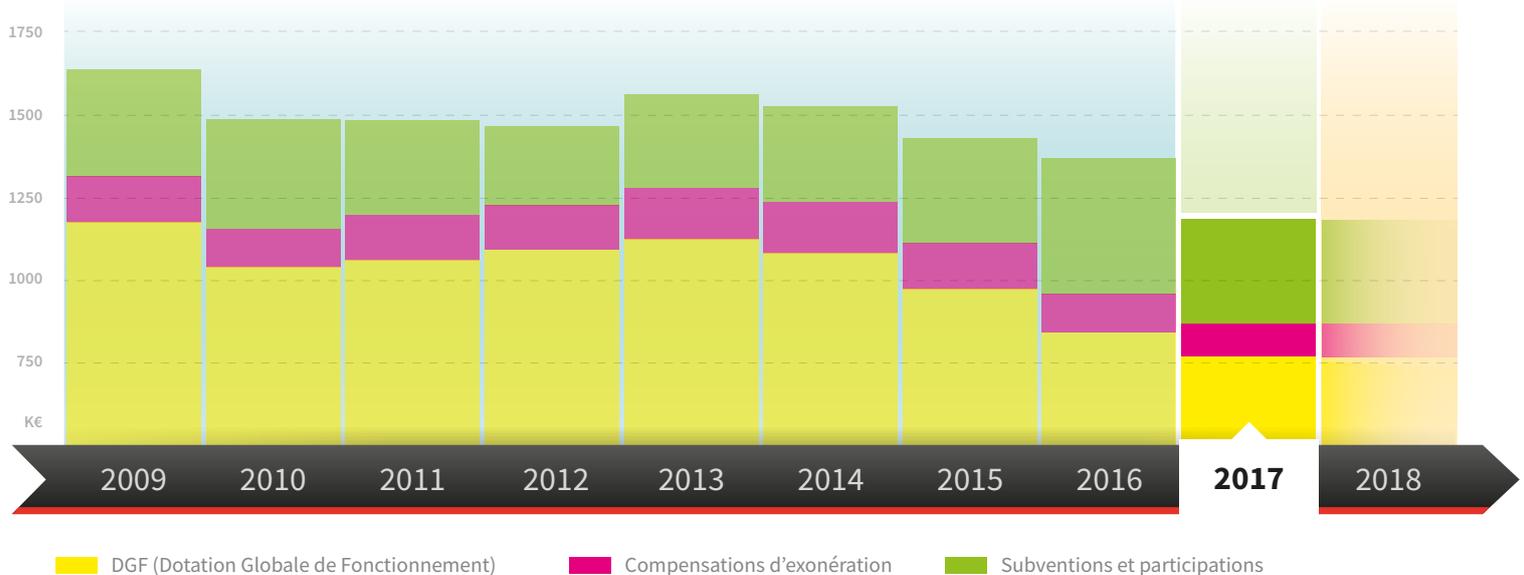
DÉPENSES EXCEPTIONNELLES

- Constitution d'une provision complémentaire pour restes à recouvrer

2018-2020

- La municipalité maintient son engagement de ne pas faire progresser le montant des indemnités versées aux élus sur la durée du mandat
- Si l'enveloppe des subventions aux associations sera toujours maintenue à son niveau actuel, les participations versées seront davantage modulées au regard des bilans financiers et du niveau de trésorerie des associations ainsi que de leur fréquentation par les Ascéens ; il s'agit, par là même, d'attribuer davantage de moyens aux associations porteuses de projets, en réduisant le financement de celles dont la trésorerie est excédentaire
- Sauf financement par subvention d'équipement exceptionnelle, la participation financière de la ville au fonctionnement de la crèche Frimousse pourrait progresser avant la fin du mandat pour prendre en charge une fraction des annuités de l'emprunt, conclu par le syndicat intercommunal, pour financer l'impérieuse réhabilitation du bâtiment (au même titre que la participation financière des villes de Tomblaine et Saint-Max)

Dotations et participations



2015

DOTATIONS

(-) Contribution supplémentaire de la commune au redressement des finances publiques
 (-) Refonte des modalités de calcul de la dotation forfaitaire et du mécanisme d'écrêtement

SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS PARTICULIÈRES

(+) Attribution du Fonds Départemental de Péréquation de la Taxe Professionnelle
 (=) Reconstitution de la participation de l'État à la réforme des rythmes scolaires
 (+) Dotation compensatrice pour l'organisation du recensement
 (+) Subvention de la CNRACL pour la réalisation du document unique de prévention des risques professionnels

2016

DOTATIONS

(-) Contribution supplémentaire de la commune au redressement des finances publiques
 (-) Activation du mécanisme de l'écrêtement péréqué
 (+) Approfondissement de la péréquation verticale

SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS PARTICULIÈRES

(+) Participation de l'État à l'accueil de migrants
 (+) Participation complémentaire de l'État à la perte de produits de contributions directes liées à l'entrée en vigueur de nouvelles exonérations de taxes foncières suite au classement du quartier Prioritaire de la Ville
 (=) Pérennisation de la participation de l'État à la réforme des rythmes scolaires
 (-) Diminution de 28 % de la participation de l'État à la perte de recettes liées aux exonérations de taxes d'habitation
 (-) Recul du Fonds Départemental de Péréquation de la Taxe Professionnelle

2017

DOTATIONS

(-) Contribution supplémentaire de la commune au redressement des finances publiques
 (-) Activation du mécanisme de l'écrêtement péréqué
 (+) Approfondissement de la péréquation verticale

SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS PARTICULIÈRES

(-) Incertitude sur l'éligibilité de la ville au Fonds Départemental de Péréquation de la Taxe Professionnelle
 (-) Diminution de 30,7 % de la participation de l'État à la perte de recettes liées aux exonérations de taxes foncières

2018-2020

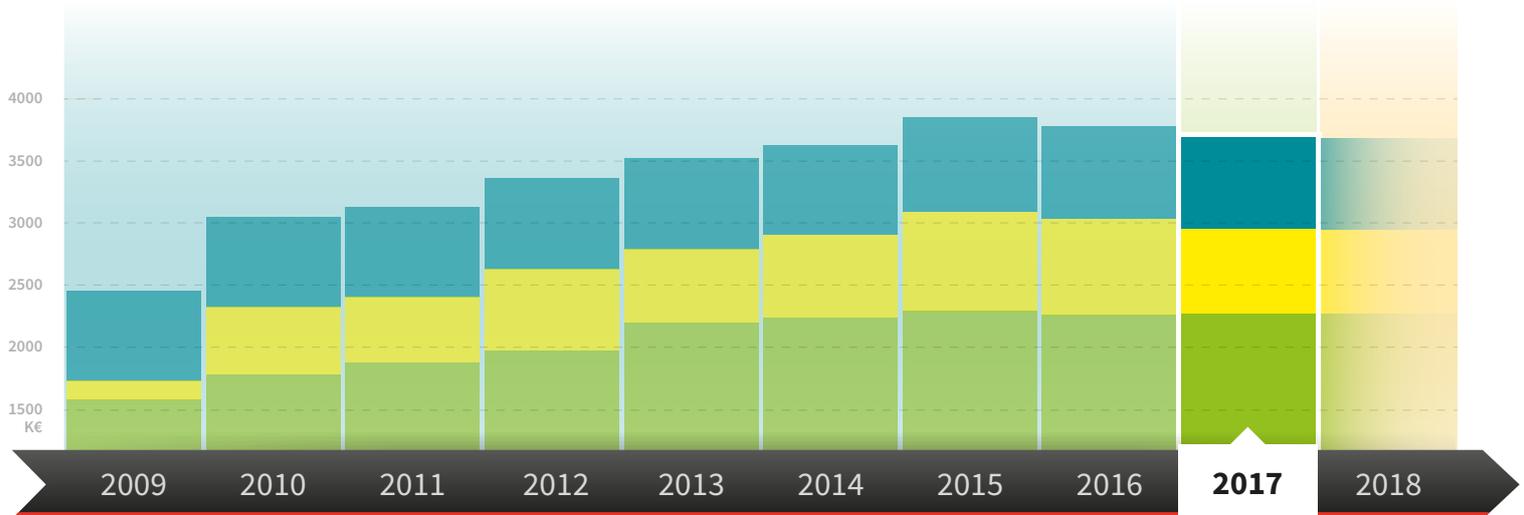
TRAJECTOIRE GÉNÉRALE

- Avec le renouvellement de l'Assemblée Nationale et le changement de Gouvernement à venir, les collectivités ne sont pas en mesure de déterminer de trajectoire d'évolution de la Dotation Globale de Fonctionnement au-delà de 2017 ; il est néanmoins possible de conjecturer, dans l'attente d'une refonte de l'architecture de cette dotation, un recul de la dotation forfaitaire au profit des dotations de péréquation profitant aux collectivités autres que la ville d'Essey-lès-Nancy

- La mise en place de la réforme de la dotation forfaitaire pourrait en revanche apporter 20.000 € de recettes supplémentaires par an, dès 2018, si le projet initialement envisagé était mené à son terme par le Gouvernement à venir

- La croissance de la population, constatée lors du recensement réalisé au 1^{er} trimestre 2015 (+ 318 habitants depuis le précédent recensement de 2010), et les nouveaux programmes immobiliers (+ 200 habitants attendus entre 2017 et 2019) pourraient également contribuer à faire progresser cette ressource à partir de 2018

Impôts et taxes



■ Fiscalité directe : TF (Taxe Foncière), TH (Taxe d'Habitation)

■ Fiscalité indirecte

■ Reversements de fiscalité

2015

FISCALITÉ DIRECTE (TF, TH)

- Revalorisation de 0,9 % des valeurs locatives cadastrales
- Évolution physique des bases de 0,6% pour la TF et 2,7 % pour la TH

FISCALITÉ INDIRECTE

- Application du coefficient maximum (8) de la taxe sur la consommation finale d'électricité
- Recette exceptionnelle de taxe additionnelle aux droits de mutation
- Entrée en vigueur progressive des tarifs majorés de taxe locale sur la publicité extérieure

AUTRE

Perception sur l'exercice du solde 2014 de la dotation de solidarité communautaire

2016

FISCALITÉ DIRECTE (TF, TH)

- Recul de 30.000 €/an des produits de contributions directes avec l'entrée en vigueur de nouvelles exonérations de taxes foncières suite au classement du quartier de Mouzimpré en Quartier Prioritaire de la Ville

FISCALITÉ INDIRECTE

- Recul de 3 % des produits de taxe locale sur la publicité extérieure suite à la fermeture de commerces
- Produits exceptionnels de taxe additionnelle aux droits de mutation suite à la vente de cellules commerciales et à la reprise du marché de l'immobilier

2017

FISCALITÉ DIRECTE (TF, TH)

- Évolution de 9.000 € minimum des produits de contributions directes avec la revalorisation de 0,4 % des valeurs locatives cadastrales

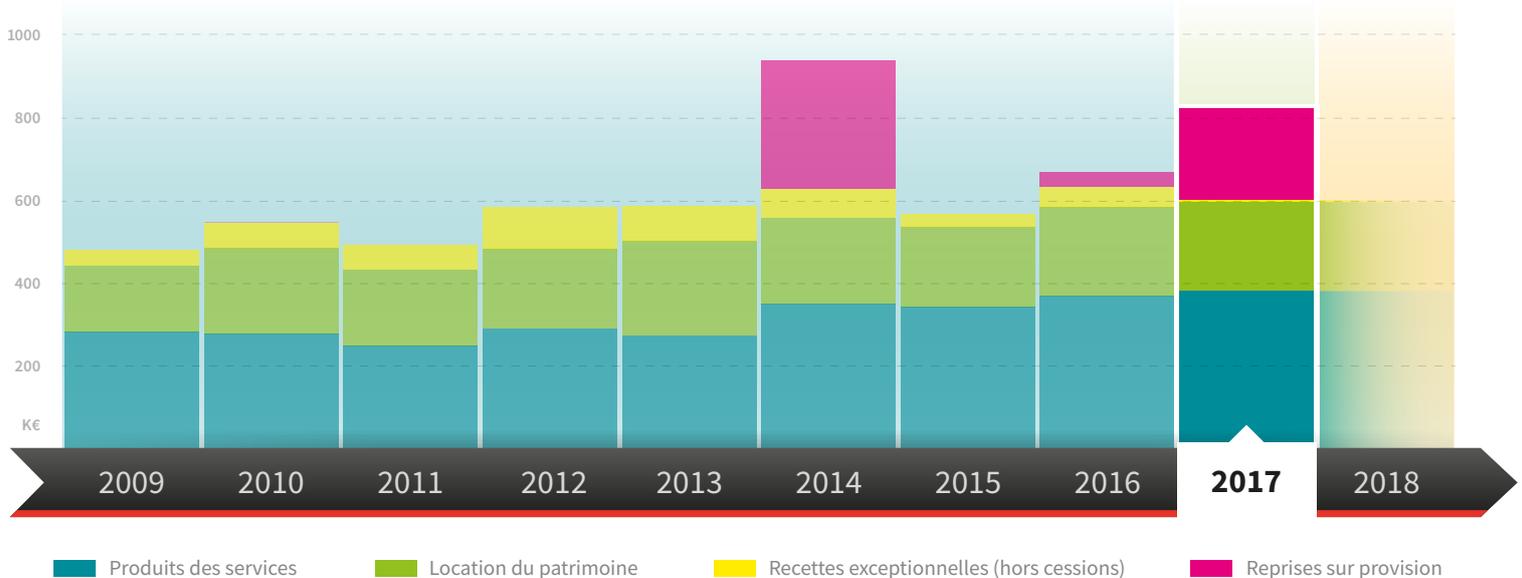
2018-2020

- Sauf contribution supplémentaire au redressement des finances publiques, la municipalité réaffirme son intention de réaliser le programme du mandat sans augmentation de la pression fiscale sur les habitants.

- L'observatoire fiscal poursuivra sa mission de mise à jour des caractéristiques fiscales des locaux d'habitation pour optimiser le produit des taxes ménages avec l'espoir que ce travail permettra de mener plus aisément la future réforme des valeurs locatives cadastrales expérimentée actuellement dans cinq départements (+ 8.000 € de recettes pérennes dégagées suite aux premières campagnes menées en 2013, 2014 et 2015)

- Avec les soubresauts du marché immobilier constatés depuis la crise financière de 2008, l'évaluation des produits de taxes additionnelles aux droits de mutation doit rester prudente jusqu'à la confirmation de la reprise économique et sera établie à partir des réalisations des exercices 2012 et 2013, les deux dernières années demeurant exceptionnelles

Autres recettes de fonctionnement



Produits des services

Location du patrimoine

Recettes exceptionnelles (hors cessions)

Reprises sur provision

2015

PRODUITS EXCEPTIONNELS

- Remboursements de sinistres
- Remboursement de frais d'avocat par Ecofinance

AUTRES PRODUITS

- Augmentation de la participation des agents aux titres restaurant

2016

PRODUITS DES SERVICES

- Réforme de la tarification des services périscolaires
- Modification des coefficients d'assujettissement à la TVA

PRODUITS DE LOCATION

- Remise en location de l'appartement libéré par un gardien
- Mise en place de nouvelles modalités de location de salles

PRODUITS EXCEPTIONNELS

- Reprise sur provision pour risques non avérés

2017

PRODUITS DES SERVICES

- Arrivée à échéance de l'actuel marché de régie publicitaire

PRODUITS EXCEPTIONNELS

- Reprise sur provision pour risques non avérés
- La mise en location des locaux de la crèche Pitchoun pourrait être une source de recettes supplémentaire

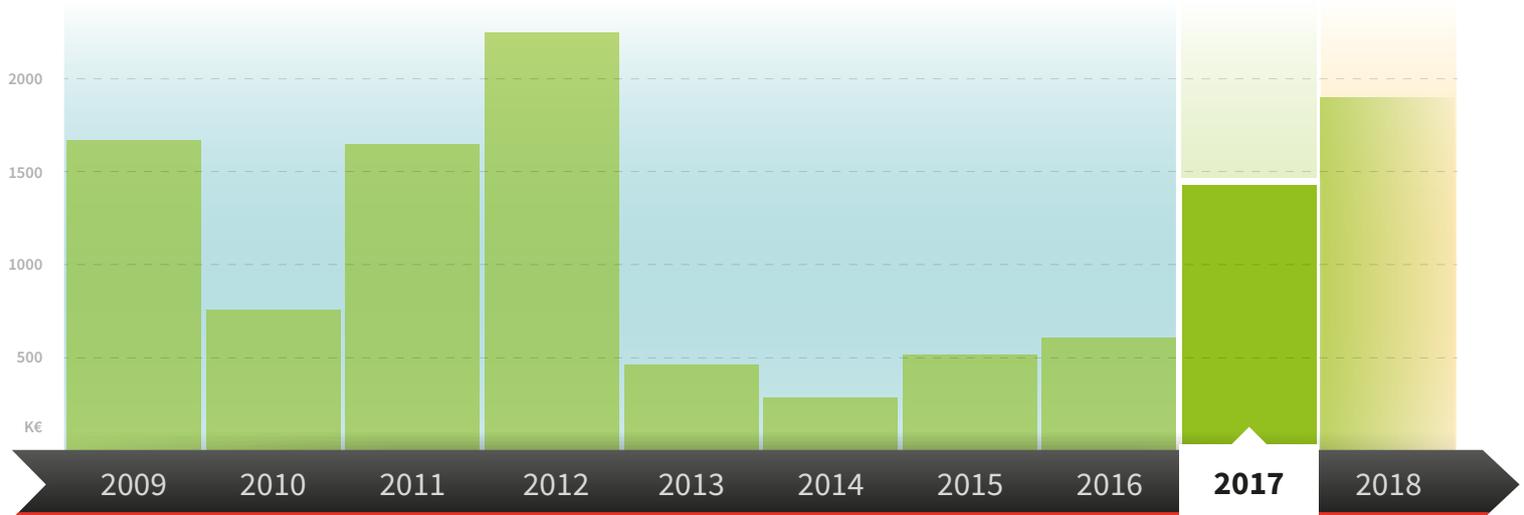
2018-2020

- La municipalité maintient son engagement de ne pas faire progresser les tarifs des services municipaux au-delà de l'évolution du coût de la vie sur la durée du mandat

- Sauf nouvelle opportunité de désendettement, les provisions constituées sous l'ancienne mandature, libérées en cas de risques non avérés, seront affectées au financement des opérations d'investissement pour limiter au maximum le recours à l'emprunt

- En cas d'impossibilité de louer, en 2017, le local commercial situé à l'Hôtel de Ville, les surfaces inoccupées seront affectées à l'extension et au réaménagement de l'accueil

Dépenses d'équipement



■ Dépenses d'équipement

2015

OPÉRATIONS

- Aménagement d'une crèche : 206.830 €
- Réhabilitation de l'église Saint-Georges : 40.221 €

AUTRES DÉPENSES

- Participation au plan local de redynamisation du quartier Kléber : 13.929 €
- Travaux de mise en accessibilité : 37.374 €
- Aménagement du parc Maringer (aire de jeux, parking) : 19.742 €
- Acquisition de 2 terrains : 12.700 €
- Aire de jeux quartier Kléber : 24.141 €
- Acquisition de 2 véhicules de transport : 33.211 €
- Acquisition d'un nettoyeur haute pression pour les services techniques : 7.382 €
- Recouvrement du sol de l'école Galilée : 3.878 €
- Renouvellement d'extincteurs : 3.483 €

2016

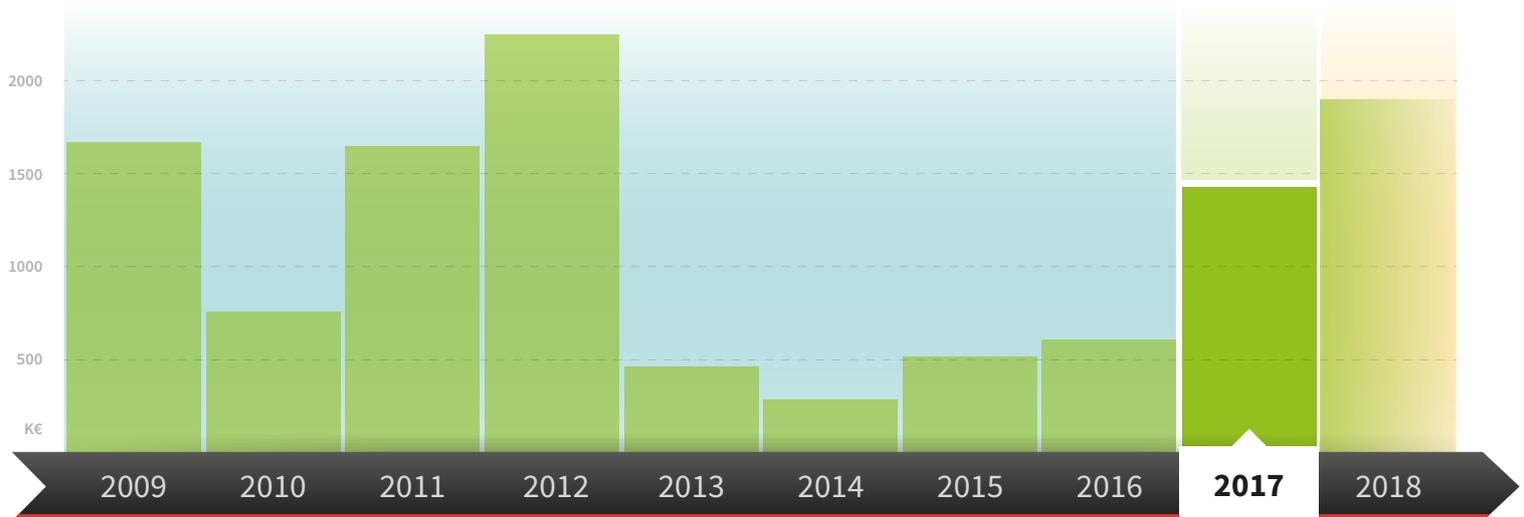
OPÉRATIONS

- Aménagement d'une crèche : 63.700 €
- Réhabilitation de l'église Saint-Georges : 231.500 €
- Réhabilitation de l'école Prévert : 44.100 €

AUTRES DÉPENSES

- Acquisition d'un véhicule de type benne : 33.600 €
- Acquisition et installation de 2 tableaux blancs interactifs et de 4 classes mobiles dans les écoles : 31.000 €
- Remplacement des projecteurs du tennis par des dispositifs à économie d'énergie : 30.000 €
- Équipement des écoles maternelles en wifi : 10.900 €
- Création d'une rampe d'accès à l'Hôtel de ville : 10.500 €
- Préparation du jardin solidaire rue des Basses Ruelles : 6.860 €
- Installation de columbariums : 4.920 €
- Recouvrement du sol de l'école Galilée : 4.067 €

Dépenses d'équipement



■ Dépenses d'équipement

2017

OPÉRATIONS

- Réhabilitation de l'église Saint-Georges : 209.547€
- Réhabilitation de l'école Prévert : 452.710 €
- Aménagement d'un crèche : 36.295 €

AUTRES DÉPENSES :

- Mise en accessibilité de l'Hôtel de Ville avec mise en conformité de la chaufferie : 88.090 €
- Aménagement du parking de l'esplanade du Haut Château : 58.400 €
- Aménagement de jardins solidaires : 39.000 €
- Réfection de l'allée centrale et de l'éclairage du parc Maringer : 65.200 €
- Installation de deux clôtures occultantes dans le parc Maringer : 26.100 €
- Installation de caméras et d'éclairage public dans le parking Père Isaïe : 35.800 €
- Acquisition d'une parcelle : 20.000 €
- Installation d'un système de vidéophonie dans les écoles : 16.000 €
- Mise en accessibilité de l'école maternelle Delaunay : 10.800 €
- Pose de bardage composite sur le bâtiment de l'école maternelle Galilée : 17.600 €
- Pose de panneaux acoustiques dans la cantine scolaire : 15.160 €
- Aménagements de postes de travail dans le cadre du plan pluriannuel de prévention : 18.950 €
- Acquisition d'un véhicule électrique avec plateau pour les services techniques : 18.170 €

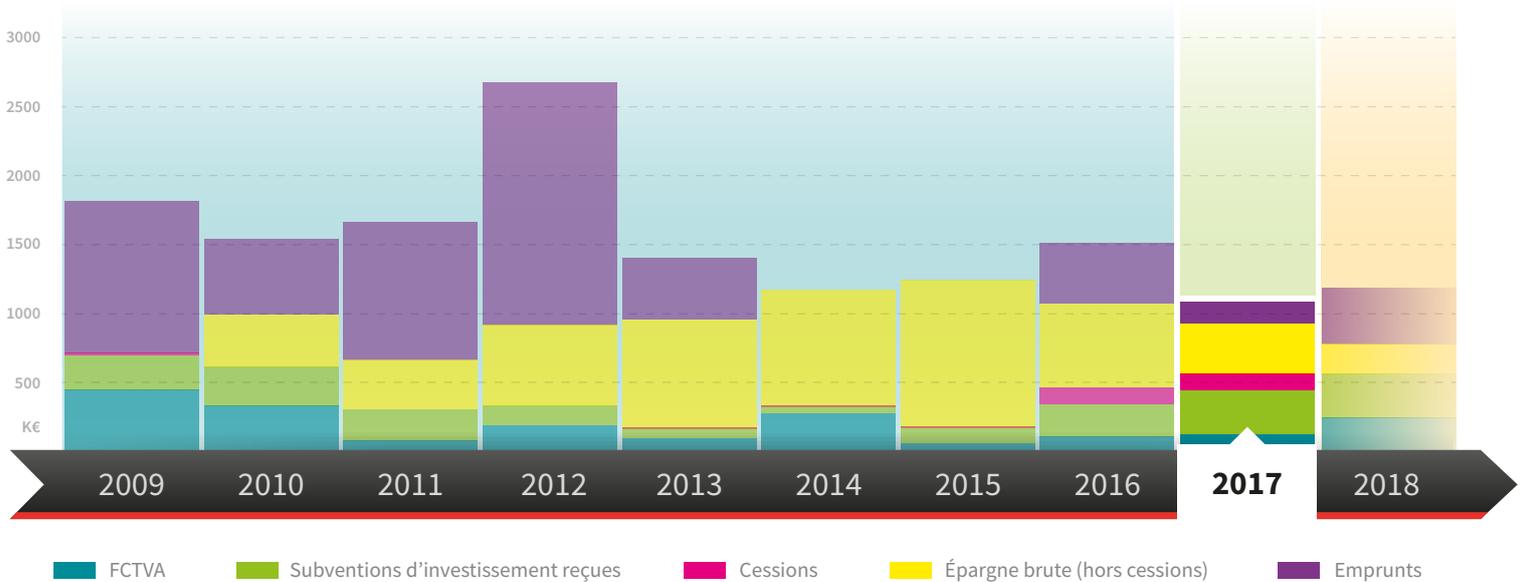
2018-2020

- L'équipe municipale poursuivra l'effort d'équipement des Ascéens engagé par l'ancienne municipalité, en privilégiant la réhabilitation et la mise en accessibilité des équipements existants avec :

- La mise en accessibilité des bâtiments municipaux : environ 1.074.000 € (2018-2020)
- L'extension et l'aménagement (hors mise en accessibilité) de l'accueil de l'Hôtel de Ville : environ 150.000 €
- La construction d'un dojo : environ 112.000 € (2018)
- La réfection de la salle de ping-pong de l'Ecole d'Application du Centre : environ 42.000 € (2018-2019)
- La réhabilitation de la crèche Frimousse : environ 194.000 € (2018-2019)
- L'extension de la capacité d'accueil de la crèche associative Pitchoun : environ 116.000 € (2019-2020)
- La réhabilitation des cheminements extérieurs de Maringer (hors mise en accessibilité) : environ 143.000 € (2019-2020)
- La réfection de la toiture de l'école Delaunay : environ 86.000 € (2020)
- La réfection du terrain de sport de la rue des Basses Ruelles : environ 44.000 € (2020)

- Au-delà de ces travaux d'envergure, la ville poursuivra la mise en œuvre du plan pluriannuel d'équipement informatique des écoles défini en 2015 (100.000 € sur la durée du mandat) qui sera complété, dans le courant 2017, par un plan pluriannuel d'équipement informatique des services et bâtiments municipaux (dotation en wifi notamment)

Le financement des investissements



2015

PRINCIPALES SUBVENTIONS PERÇUES

- Réalisation de l'épicerie solidaire : 12.112 €
- Aménagement d'une crèche : 90.555 €
- Certificats d'économies d'énergie : 1.528 €

CESSIONS RÉALISÉES

- Immeuble 2 rue Christian Moench : 120.000 € (RAR)
- Parcelle AB 160 : 7.300 €
- Véhicule de type minibus : 1.500 €

EMPRUNTS CONTRACTÉS

Néant

2016

PRINCIPALES SUBVENTIONS PERÇUES

- Réhabilitation de l'église St-Georges : 105.951 €
- Aménagement de la crèche : 121.445 €
- Mise en accessibilité de l'Hôtel de Ville : 2.670 €
- Certificats d'économies d'énergie : 5.009 €

EMPRUNTS CONTRACTÉS

- Prêt d'équipement (réhabilitation église Saint-Georges) de 440.000 € (CDC - 40 ans - tx révisable)

2017

SUBVENTIONS ATTENDUES

- Réhabilitation de l'église St-Georges : 53.025 €
- Réhabilitation de l'école maternelle Prévert : 189.476 €
- Plan « écoles numériques » : 12.000 €
- Mise en accessibilité de l'Hôtel de Ville : 25.731 €
- Mise en accessibilité de bâtiments scolaires : 3.787 €
- Installation de dispositifs de vidéosurveillance : 26.887 €
- Aménagement de jardins solidaires : 4.614 €
- Certificats d'économies d'énergie : 4.851 €

CESSIONS À RÉALISER

- Bois situé sur le territoire de Saulxures : 100.000 €
- Terrain aménagé avenue de Saulxures : 20.000 €
- Véhicule des services techniques : 1.000 €

EMPRUNT À CONTRACTER

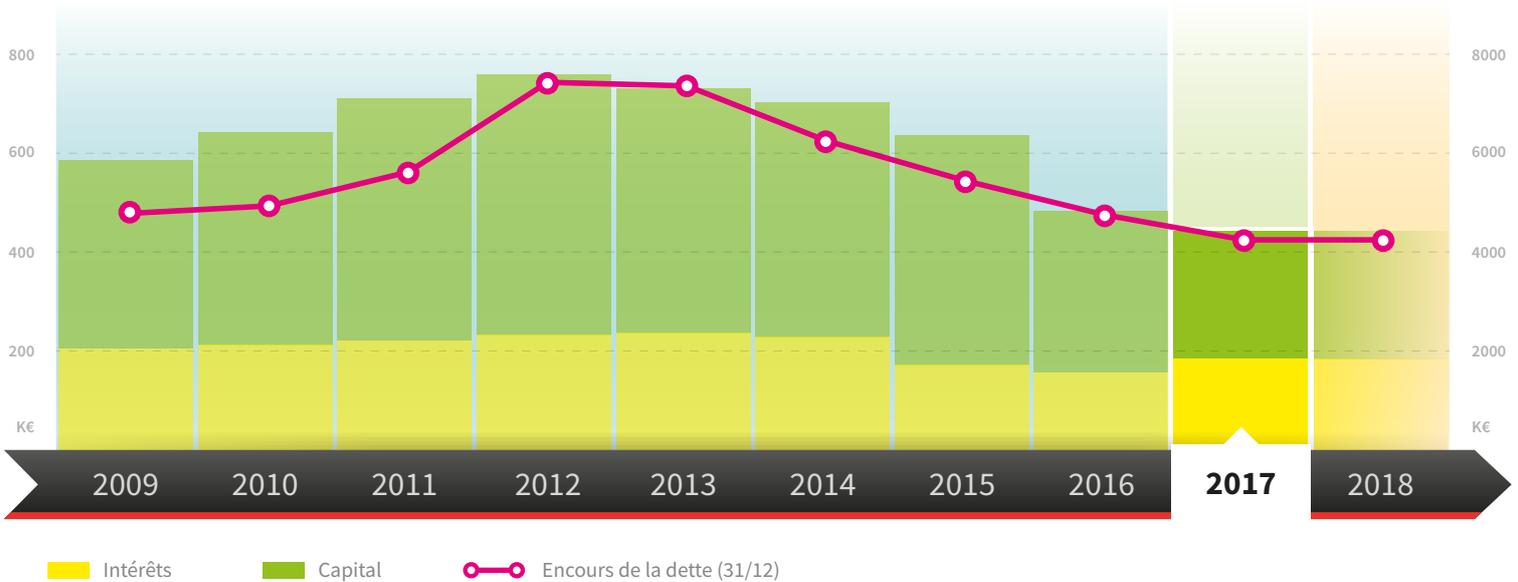
- Emprunt d'équilibre : 160.000 €

2018-2020

- La municipalité continuera de privilégier l'autofinancement au recours à l'emprunt pour financer ses investissements, en respectant, en tout état de cause, son objectif de ramener l'endettement de la ville à un niveau équivalent à celui des autres communes de même strate de l'agglomération

- La baisse des dotations de l'État et la suppression de la clause générale de compétences des départements et des régions contraignent à la recherche de nouvelles sources de financements auprès d'autres partenaires que les partenaires institutionnels traditionnels (échelons territoriaux et État) ; si la ville devrait pouvoir compter, à court-moyen terme, sur la dotation d'équipement des territoires ruraux de l'Etat pour financer la mise en accessibilité de ses bâtiments, le renouvellement des instances politiques nationales pourrait aboutir rapidement à une réforme des concours financiers de l'État destinés aux projets d'équipement territoriaux (suppression de la dotation de soutien à l'investissement local, par exemple)

La dette



■ Interêts

■ Capital

○—○ Encours de la dette (31/12)

2015

EMPRUNT CONTRACTÉS

Néant

REMBOURSEMENT ANTICIPÉ D'EMPRUNTS

- Emprunt d'équilibre 2004 (CE02) : - 27.371 € d'annuité

AUTRE

- Réétalement de l'emprunt d'équilibre 2007 (CE01) : -20.697 € d'annuité

2016

EMPRUNT CONTRACTÉS

- Prêt d'équipement (réhabilitation église St-Georges) de 440.000 € (CDC - 40 ans - tx révisable) : + 16.500 € d'annuité

EXTINCTION NATURELLE D'EMPRUNTS

- Emprunt d'équilibre 2000 (CE03) : - 38.470 € d'annuité (- 46.164 € en année pleine)
- Emprunt d'équilibre 2000 (CE04) : - 30.285 € d'annuité

REMBOURSEMENT ANTICIPÉ D'EMPRUNTS

- Emprunt de refinancement (Sfil - CLF18) : - 25.746 € d'annuité
- Prêt d'acquisition Parc Haut Château (EPF01) : - 10.486 € d'annuité
- Prêt d'acquisition Parc Maringer (EPF02) : - 5.823 € d'annuité
- Prêt d'équipement pour l'aménagement des espaces extérieurs de Mouzimpré (CDC36) : - 16.000 € d'annuité
- Emprunt d'équilibre 2010 (CLF19) : - 20.000 € d'annuité

AUTRE

- Réétalement du prêt d'équipement relatif à la rénovation de la salle Maringer (CE09) : - 7.000 € d'annuité

2017

EMPRUNT À CONTRACTER

Emprunt d'équilibre : 160.000 €

EXTINCTION NATURELLE D'EMPRUNTS

- Prêt d'équipement pour l'acquisition d'un tracteur (CA02) : - 10.472 € d'annuité

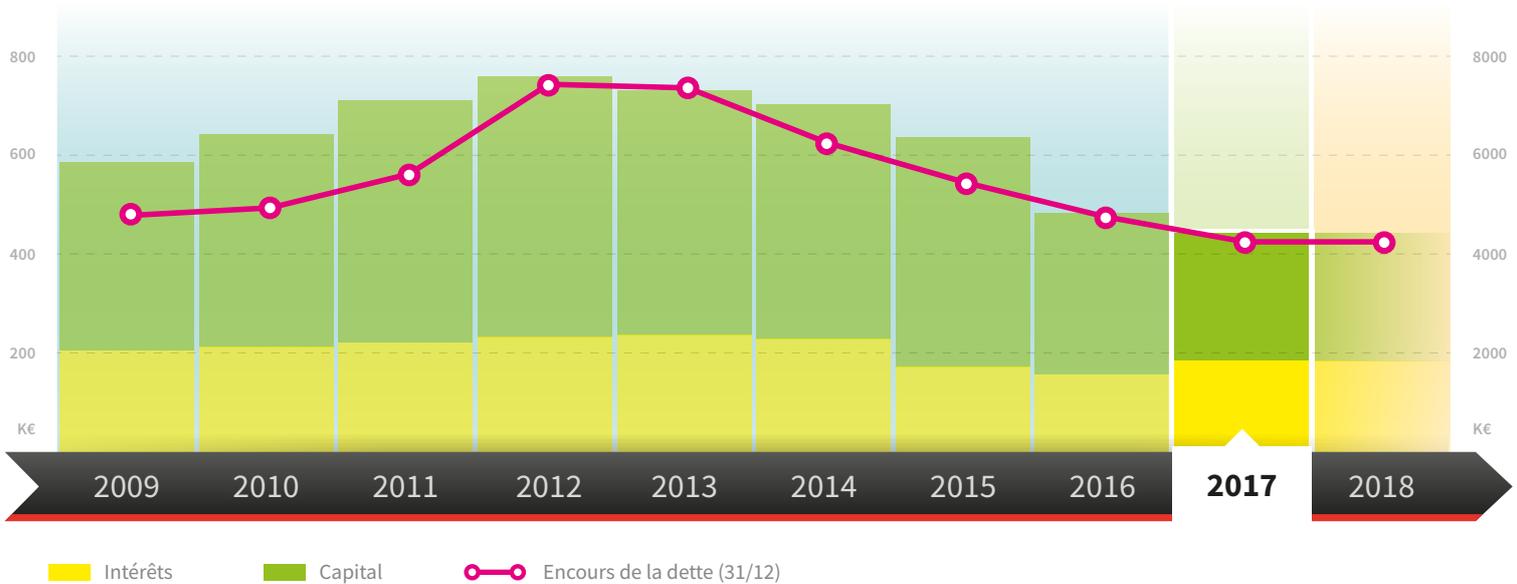
REMBOURSEMENT ANTICIPÉ D'EMPRUNTS

- Emprunt d'équilibre 2003 (Dexia - CLF12) : - 48.459 € d'annuité
- Emprunt d'équilibre 2004 (Dexia - CLF14) : - 17.200 € d'annuité

AUTRE

- Réétalement de l'emprunt d'équilibre 2009 (CLF17) : - 5.000 € d'annuité

La dette



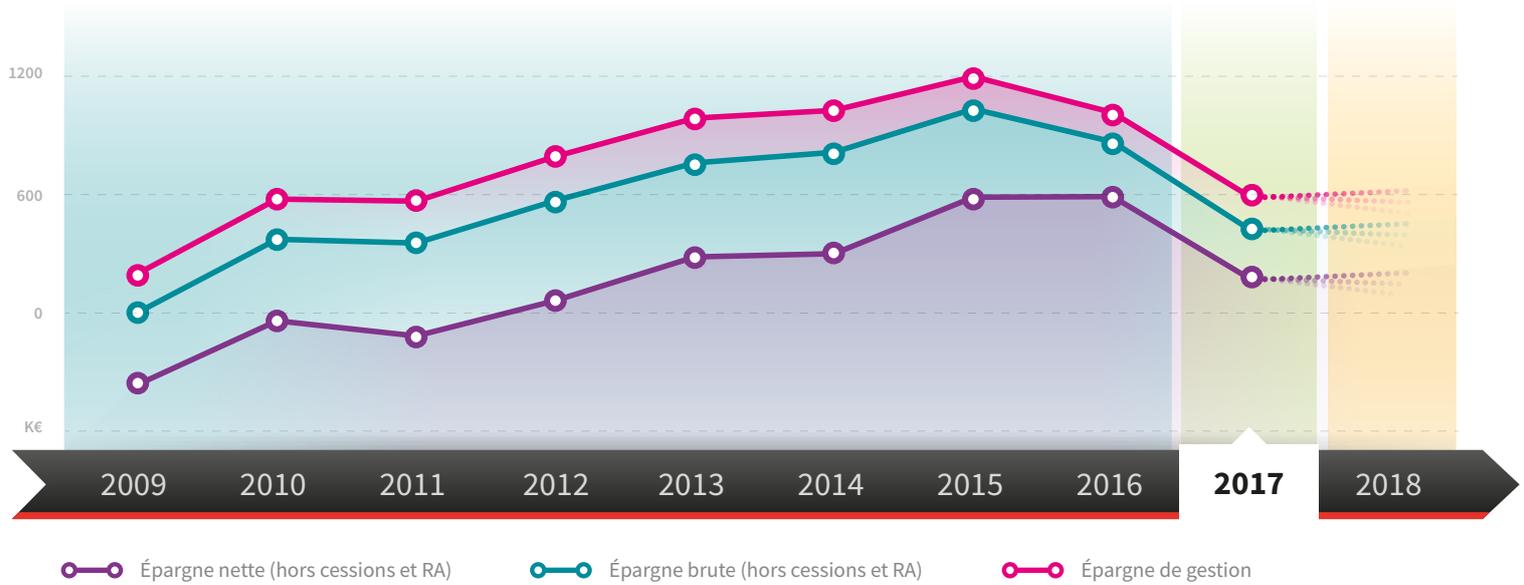
2018-2020

- Après avoir ramené l'encours de la dette à 5,8 millions d'euros (- 1,9 M€ depuis décembre 2013) et réduit l'annuité de près de 35 % en trois ans, la municipalité poursuivra son effort de maintien de l'annuité de la dette à un niveau inférieur à celui de 2008 — y compris en cas de conclusion de nouveaux emprunts d'ici la fin du mandat — pour préserver durablement le nouvel équilibre financier dégagé à l'issue des campagnes d'économie et de désendettement engagées depuis 2014

- La remontée des taux d'intérêt attendue sur les exercices à venir pourrait constituer une nouvelle opportunité de renégociation et de réétalement d'emprunts conclus à taux fixes, dont le coût du réaménagement reste prohibitif en période de taux bas, permettant alors à la municipalité de dégager les marges de manœuvre financières indispensables à l'adaptation des services à la progression constante de la population

- Avec la réduction drastique du nombre d'emprunts figurant dans son portefeuille de dettes (de 30 emprunts au 31 décembre 2013 à 19 emprunts au 1^{er} janvier 2017), la ville dispose désormais quasi-exclusivement d'emprunts conclus à taux fixe, pour lesquels des indemnités sont appliquées en cas de remboursements anticipés ; aussi, la municipalité privilégiera le recours aux taux variables ou révisibles en cas de mobilisation de nouvel emprunt d'ici la fin du mandat pour permettre une gestion plus active et à moindre frais de sa dette

Épargnes



2017-2020

ORIENTATIONS 2018-2020

- L'épargne étant dorénavant devenue la principale source de financement des dépenses d'équipement de la collectivité, la municipalité se donne l'objectif de maintenir jusqu'à la fin du mandat l'épargne de gestion aux environs de 600.000 €, hors recettes exceptionnelles (à l'image des celles perçues en 2015 et 2016) ; si le plan de désendettement conduit ces trois dernières années a permis de protéger le niveau d'épargne nette, l'épargne de gestion, qui ne tient pas compte de l'évolution de l'annuité de la dette, a été profondément affectée par la baisse des dotations

- De nouvelles mesures de mise à la diète des collectivités pourraient cependant compromettre l'atteinte de cet objectif, sauf à engager un nouveau plan d'économies ; ce dernier porterait alors inévitablement sur l'étendue des services proposés à la population, après avoir concerné en 2015 les moyens alloués aux services pour l'exécution de leurs missions (-5 % des enveloppes de crédits allouées)